Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Avril 2015

N°112

CCE, NAO, journée solidarité : page 1

Astreintes, Mutuelle, démissions : page 2



Solidaires
Unitaires
Démocratiques

ELECTIONS UES 3eme tour

CONSTITUTION du CCE et Commissions nationales

Après les élections pour les 9 CE en février où les élus SUD, portés par vos suffrages ont pu se mettre au travail ; chaque CE a élu ses secrétaire et trésorier, ainsi que leurs adjoints, constitués leurs commissions régionales, et désignés leurs représentants pour le CCE, et les commissions nationales (logement, égalité homme/femme, formation).

LE CCE composé de 13 titulaires SUD sur 18) s'est réuni le 25 février pour nommer à son tour son bureau :

Secrétaire Francesco Propato (Gfi Progiciels)
Secrétaire adjoint Alexis Zadounaïsky (Gfi Grand Ouest)
Trésorière Laure Netz (Gfi Méditerranée)
Trésorière adjointe Isabelle Luszczyk (Gfi Nord)

et désigner les représentants de la commission économique, des représentants au conseil d'administration, à l'AG de Gfi, commission mutuelle, ARTT, participation, …

La direction a accepté que les commissions nationales formation et égalité professionnelle soient composées de 18 personnes au lieu de 16: chaque CE pourra donc envoyé son représentant, dans la même proportion que les représentants au CCE.

Nous souhaitons que le CCE remplisse son rôle au mieux .et dans la meilleure entente, et en étant vigilant face à la direction.

Journée de SOLIDARITE

Elle est fixée au lundi de Pentecôte du 25 mai 2015

La journée de travail est de 7h (que ce soit en agence ou chez le client)
La direction nous a confirmé en NAO, que si le client est fermé, et que vous voulez travailler, soit l'employeur vous impose un jour de RTT Employeur, ou bien vous allez travailler en agence.
En aucun cas on ne peut vous imposer un CP ou un RTT salarié s'il vous en reste.

NAO : Le mépris

Cette année, les négociations commencent tard, et même trop tard !
Dans les autres sociétés, elles débutent souvent en fin d'année précédente : on s'en rendra compte toutes les décisions et arbitrages budgétaires sont déjà arrêtés. Les NAO à GFI sont encore une fois tout sauf une négociation.

Face aux propositions des organisations syndicales, demandant toutes une **augmentation collective substantielle** en plus de l'augmentation individuelle, avec la revalorisation notamment des frais de déplacement et du ticket restaurant, la Direction reste attachée uniquement à une **augmentation individuelle** basée sur la performance.

Cette performance totalement subjective et qui permet les petits arrangements est soit disant mesurée par la satisfaction du client, le niveau de compétence technique et comportementale, en s'appuyant sur le **référentiel métier**. Ainsi votre manager reste votre seul juge. Ainsi les arbitrages et erreurs de celui-ci comme l'absence de formation qui ne permet pas de maintenir son niveau technique, les missions non adaptées aux profils seront en plus de l'handicap sur votre vie professionnelle, un argument pour ne pas vous augmenter : **LA DOUBLE PEINE !**

Les comités salaires ont lieu le 24 mars avec effet avril, le 17 juin avec effet juillet, et le 23 septembre avec effet octobre.

Cette année l'enveloppe sera de 1% de la masse salariale (contre 0,75% l'année dernière mais toujours ridicule). Mais attention l'objectif est d'augmenter seulement 30 % des salariés (contre 47% l'année dernière). L'arithmétique de la direction nous dit qu'ainsi chacun est augmenté tous les 3 ans. Si cela était vrai et vérifié se serait encore bien insuffisant mais la réalité est que certains salariés, nous le savons bien restent sans augmentation pendant de bien plus longues années (15 ans sans augmentation cela existe), que les salaires indécents persistent (on peut encore travailler pour 19K€ à GFI)

L'encadrement des salaires est bien l'objectif de notre Direction pour 2015. Suivant le discours du MEDEF, GFI a même décidé de batailler ferme pour s'opposer à une augmentation des minima Syntec dans les négociations de la branche. Un aveu qui en dit long sur la vision de GFI de générer de la marge.

Et Mr ROUAIX sera-t-il augmenté ?
Les actionnaires arriveront-ils à puiser dans les profits générés par notre travail ?
On vous parie que oui ! Réponse lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 21 mai.



ASTREINTES :

La note sur les astreintes de janvier 2015 a été retirée par la direction !



L'intérêt d'avoir des syndicats et des élus combatifs !

Le syndicat SUD Groupe GFI a obtenu gain de cause auprès de l'inspection du travail en dénonçant l'application de cette note de service néfaste pour les salariés en insistant sur 3 points :

- **Le volontariat :** En l'absence d'accord collectif et si cette possibilité n'est pas inscrite dans le contrat de travail, l'astreinte ne peut être imposée au salarié contrairement à ce qui est indiqué dans la note de service (article 2.3 et 2.4)

- **La fréquence et la durée des astreintes** ne doivent pas nuire à la santé des salariés et doivent respecter un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. En autorisant 26 semaines d'astreintes par an et des astreintes d'une durée de 14 jours, la Direction ne respecte pas ses obligations et la directive ministérielle qui traite de ce sujet.

- **Repos hebdomadaire et quotidien :** La loi prévoit que chaque salarié doit bénéficier d'un repos quotidien de 11 h consécutives et de 35 h hebdomadaires. La Direction en décide autrement en permettant le report de ce repos ou en autorisant des astreintes de 14 jours consécutifs.

ACCELERONS LA REPRISE DES NEGOCIATIONS !

Nouvel Accord Mutuelle Prévoyance pour janvier 2016

Suite à la dénonciation par la direction de l'accord actuel, et pour se mettre en conformité avec « le contrat responsable » qui s'impose en avril 2015, une négociation vient tout juste de démarrer.

Alors que la partie **« santé »** est légèrement déficitaire de 5,5 %, nous nous efforcerons de maintenir le meilleur niveau de remboursement notamment concernant l'optique et les frais dentaires. Cet objectif semble partagé par la Direction
La partie « prévoyance » est elle, très déficitaire. Des discussions devront être menées pour trouver un équilibre même si les dépenses de cette branche où les aléas de la vie rentrent en compte, sont moins anticipables et peuvent fluctuer d'une année sur l'autre

Le **contrat « solidaire et responsable »** auquel nous sommes tenus de nous soumettre établit des plafonds de prise en charge pour éviter la hausse des honoraires, la flambée des prix dans l'optique, … Certaines prestations pourrons donc être maintenues mais en option, à la charge du salarié.

La direction nous a déjà annoncé vouloir conserver GENERALI comme assureur et VERSPIEREN comme gestionnaire. A voir !

ALERTE EN ILE DE FRANCE

Démissions forcées, incitation à la rupture conventionnelle, licenciements pour fautes fictives, ...

Depuis 2 mois, les élus d'Ile de France sont sollicités par de nombreux salariés poussés à la porte par leur manager, accompagné et avec l'accord de la DRH.
Dans une société de service, il est pourtant habituel et c'est d'ailleurs l'essence même des SSII que des contrats avec les clients s'interrompent. Il est alors du devoir des commerciaux et managers de démarcher, négocier pour trouver de nouvelles missions pour les salariés alors en intercontrats.

Ce n'est visiblement plus l'objectif et la stratégie de notre direction qui gère les situations dans l'urgence et considère de plus en plus les salariés de GFI comme des emplois intérimaires.



Aujourd'hui lorsqu'une mission se termine, si aucune mission ne se profile dans les jours suivants, les managers préfèrent menacer les salariés, les pousser à la démission ou à la faute, à éventuellement leur proposer une ridicule indemnité pour acheter leur silence et se prémunir d'un éventuel recours aux prudhommes.

Il est pourtant possible de se défendre, car si le droit reste malheureusement souvent à l'avantage de l'employeur, ceux-ci ne peuvent pas encore faire n'importe quoi. Qu'à fait celui-ci pour maintenir votre employabilité ? Les soit disant griefs et reproches sont-ils exacts, objectif et vérifiables ? Les déplacements impossibles mais imposés le sont-ils au regard de votre contrat de travail et de la jurisprudence ?
N'existe-t-il réellement pas de mission correspondant à votre profil sur votre secteur géographique ? GFI ne camoufle-t-il pas en licenciements pour faute un plan de licenciement économique ?

Ne vous laissez pas faire et contacter vos élus et responsables syndicaux pour vous assister si cette situation se présente à vous. Nous pourrons vous assister et vous conseiller.
Les représentants du personnel interrogeront la Direction sur les manœuvres qui se mettent en place et sur la réelle stratégie du groupe GFI pour cette année 2015, et feront valoir leurs recours possibles.

Solidaires informatique — Union Syndicale Solidaires

Union Syndicale Solidaires

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27
Didier LASSISSI (Ile-de-France) 06 32 53 32 88
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98
Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Eric CASSAGNAUD (GFI Chronotime) 06 49 92 72 21
Antoine HUOT (Grenoble) 06 51 43 52 50
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : contacts

Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr** *ou:* 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES